



Bulletin de souscription au capital

Comment fonctionne le 23 à Anères

Le 23 à Anères est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif. Ce statut nous permet de réunir dans son sociétariat l'ensemble des personnes souhaitant s'impliquer dans notre projet.

Les sociétaires sont répartis dans 6 catégories :

- Salariés
- Les habitants permanents
- Les usagers des locaux d'activités
- Les habitants à temps partiel
- Les investisseurs et soutiens
- Les partenaires.

Les statuts définissent la répartition des droits de vote entre ces catégories.

Qu'est-ce qu'une part sociale ?

C'est un titre de propriété. Mais les parts de notre coopérative ne sont pas à vendre ou à acheter. Quand vous souhaitez récupérer vos parts, vous pouvez demander son remboursement.

Sa valeur n'évolue que dans des conditions très particulières et après une décision de tous les associés. A ce jour, elle est fixée à 230 €. Souscrire des parts sociales dans le 23 à Anères signifie s'engager pour soutenir notre projet et de renforcer notre indépendance système bancaire conventionnel.

Qui peut souscrire des parts sociales?

Notre capital est ouvert à toute personne physique ou morale souhaitant soutenir Le 23 à Anères.

Qu'est-ce que le capital social du 23 à Anères ?

L'ensemble des parts sociales souscrites forme le capital de la Scic. Il garantit la solidité de la société et son indépendance par rapport aux emprunts bancaires.

Il permet de développer de nouveaux services ou activités, de constituer un fonds de garantie et d'investissement nécessaire à son développement.

Quels sont les avantages financiers ?

Le droit des coopératives interdit le versement de dividendes. En revanche, des sommes déposées dans un compte courant peuvent être rémunérées. C'est notre ouverture pour votre investissement citoyen.

Nous proposons pour tout dépôt en compte courant entre 5 et 30 k€ une rémunération de 1% plus le taux du Livret A en vigueur. Nous remboursons ces sommes déposées sous 3 mois à partir d'une demande de votre part en fonction des capacités financières de la coopérative.



Contact :

23aneres@gmail.com
<http://23aneres.org>

7 rue Tonkin
65150 Anères



Bulletin de souscription au capital

Je soussigné :

Mme M. Nom _____ Prénom _____

Représentant le société ou l'association _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Adresse électronique _____ Téléphone _____

Souhaite souscrire

_____ Parts sociales de la SCIC Le 23 à Anères de 230 € chacune, soit un montant total de _____ €

Dans la catégorie :

Résidence principale

Usager des locaux d'activité

Usager d'un logement à temps partiel (je vais recevoir des informations complémentaires sur cette proposition)

Soutien. Par ailleurs, je souhaite déposer la somme de _____ € en compte courant rémunéré (une convention de compte courant me sera adressée).

Partenaire

Date	Signature
------	-----------

A retourner par courrier avec un chèque correspondant aux montants à :

Le 23 à Anères
7 rue Tonkin, 65150 Anères

Ou par mail au 23aneres@gmail.com Nous vous enverrons ensuite un RIB pour le virement.